

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 708

9 mars 2016

SOMMAIRE

Alnitak S.à r.l.	33984	IK Small Cap Fund Feeder GP S.à r.l.	33966
Anne A.s.b.l.	33984	Karen Consulting SARL	33967
Exeter/GIC Investment HoldCo S.à r.l.	33983	La Maison du Riz S.à.r.l.	33966
Fiducial International	33968	LIA immobilier S.A.	33966
Films factoring & catalogue S.A.	33967	Lima Topco (Luxembourg) S.à r.l.	33971
Fohl Parquet S.à.r.l.	33969	Little Big World S.A.	33966
FTE, Foreign Trucks and Equipments	33969	Mayfex S.à r.l.	33966
Geniasoft Luxembourg S.A.	33969	Millilux S.à r.l.	33965
GHCM - Groupement de l'Habitat à Coût Mo- déré S.à r.l.	33970	Millipart S.à r.l.	33965
GHCM - Groupement de l'Habitat à Coût Mo- déré S.à r.l.	33969	Nageldesignstudio LA BELLE-MAIN S.à r.l.	33966
Global REIT Cabot Square HoldCo S.à r.l. ..	33969	Park Europe S.à r.l.	33944
Global Trading Associates S.A.	33941	Tanis S.A.	33964
Grevlin S.A.	33970	Textinova S.à r.l.	33965
Grissin S.A.	33970	Times Realisations S.A.	33965
GT S.à r.l.	33938	Tyburn Lane (Wiesbaden) 2 S.à.r.l.	33964
Highstreet Propco III S.à r.l.	33971	Wonder-Invest S.A.	33968
Highstreet Propco II s.à R.L.	33971	Zenon Beteiligungsgesellschaft A.G.	33967
Hillgrove Investments Group S.A.	33970	Zenon Beteiligungsgesellschaft A.G.	33968
Holux S.A.	33971	Zenon Beteiligungsgesellschaft A.G.	33967
Home S.à r.l.	33970	Zermatt International S.à r.l.	33967

GT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-9690 Watrange, 17 A, rue Abbé Welter.

R.C.S. Luxembourg B 202.598.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le huit décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur TITEUX Gauthier, commerçant, né à Liège (Belgique), le 14 avril 1972, demeurant professionnellement au 17 A, rue Abbé Welter, L-9690 Watrange,

ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration signée «ne varietur» par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que la gestion de ces participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société peut notamment acquérir, par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tout titre de participation, part sociale, action ou autre valeur mobilière, obligations, créances, bons, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres et obligations et de tout autre instrument financier de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. La Société peut également consentir des sûretés, gager, nantir, céder, grever de charges ou de toute autre manière créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée relevant du secteur financier sans avoir obtenu d'autorisation préalable à cet effet.

La Société peut faire usage de toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires et de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «GT S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi dans la commune du Lac de la Haute-Sûre.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-quatre euros (EUR 124), toutes entièrement souscrites et libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi sur les sociétés commerciales.

6.2 Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision d'associé(s) de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

6.3 Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital émis et/ou autorisé peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

6.4 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.5 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

6.7 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un (1) ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par “conférence call” via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 Le(s) associé(s) exerce(nt) tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier mardi du mois de mai à 10h00.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

12.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider du paiement d'un dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter.

12.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante, telle que représentée, déclare souscrire le capital comme suit:

M. TITEUX Gauthier, prénommé, qui déclare souscrire à toutes les cent (100) parts sociales et les libérer intégralement par un apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12,400 (douze mille quatre cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 17 A, rue Abbé Welter, L-9690 Watrange;
2. Est appelés aux fonctions du gérant unique de la Société pour une période indéterminée:

Monsieur TITEUX Gauthier, commerçant, né à Liège (Belgique), le 14 avril 1972, demeurant professionnellement au 17 A, rue Abbé Welter, L-9690 Watrange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 décembre 2015. 2LAC/2015/29106. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211419/206.

(150237632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Global Trading Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 177.234.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l' "Assemblée") des actionnaires de la société anonyme "GLOBAL TRADING ASSOCIATES S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177234, (la "Société"), constituée suivant acte

reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 3 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1552 du 29 juin 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 octobre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2931 du 27 octobre 2015,

et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt.

Le Président désigne Madame Jacqueline BERNARDI, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Laurence TELLITOCCHI, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Commissaire de Contrôle à la Liquidation;
2. Décharge au Liquidateur et au Commissaire de Contrôle à la Liquidation;
3. Clôture de la liquidation;
4. Désignation du lieu de conservation des livres et documents de la Société pendant une période de 5 ans;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le susdit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "GLOBAL TRADING ASSOCIATES S.A.", established and having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 177234, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on May 3, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1552 of June 29, 2013,

and whose articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of the officiating notary, on October 8, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2931 of October 27, 2015,

and put into liquidation by a deed of the undersigned notary, dated October 30, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1794 of July 10, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is presided by Mr. Lionel CAPIAUX, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt.

The Chairman appoints Mrs. Jacqueline BERNARDI, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Laurence TELLITOCCHI, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the Auditor's Report on the Liquidation ("rapport du commissaire à la liquidation");
2. Discharge of the Liquidator and of the Auditor of the liquidation.
3. Closure of the liquidation;
4. Designation of the place where statutory books and corporate documents will be kept for the legal term of five years.
5. Any other business.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting, having taken notice of the report by the auditor of the liquidation approves it and the liquidation accounts.

The said report, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it

Second resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor of the liquidation for the execution of their respective mandate.

Third resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who wouldn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of all it may concern.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: L. CAPIAUX, J. BERNARDI, L. TELLITOCCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 18 décembre 2015. 2LAC/2015/29176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211409/144.

(150237075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Park Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 198.676.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

I Baupost Private Investments A-1, L.L.C, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 3245490 ("Shareholder 1"),

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

II Baupost Private Investments B-1, L.L.C, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 3245479 ("Shareholder 2"),

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal

III Baupost Private Investments C-1, L.L.C, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 3245480 ("Shareholder 3"),

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal

IV Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 3245487 (“Shareholder 4”),

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

V HB Cayman Limited., a company limited by shares existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105376 (“Shareholder 5”),

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

VI PB Cayman Limited., a company limited by shares existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105372 (“Shareholder 6”),

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

VII YB Cayman Limited., a company limited by shares existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105375 (“Shareholder 7”),

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

VIII BVP-I Cayman XIV Limited., a company limited by shares existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-295511 (“Shareholder 8”),

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

IX BVP-III Cayman XIV Limited., a company limited by shares existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-295558 (“Shareholder 9”),

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

X BVP-IV Cayman XII Limited., a company limited by shares existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-295557 (“Shareholder 10”),

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

XI West Park Europe Ltd., company existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1893804, having its registered office at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (“Shareholder 11”),,

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are all of the shareholders of Park Europe S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 198.676, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Me Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 9 July 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 September 2015 number 2458 (the “Company”). The articles have last been amended pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, dated 30 October 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Creation of new classes of shares, being the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, Class A3 Shares, the Class A4 Shares, Class A5 Shares, the Class A6 Shares, Class A7 Shares, the Class A8 Shares, Class A9 Shares and the Class A10 Shares.

2. Conversion of the existing shares of the Company into Class A1 Shares.

3. Increase of the share capital of the Company from the current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) through the issuance of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A2 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A3 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each; one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A4 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A5 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A6 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A7 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A8 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A9 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A10 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

4. Full restatement of the articles of association.

5. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to create ten (10) new classes of shares, being Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares and Class A10 Shares

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to convert the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares of the Company with a nominal value of one cent (EUR 0.01) into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A1 shares with a nominal value of one cent each (EUR 0.01).

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company from the current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) through the issuance of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A2 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A3 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each; one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A4 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A5 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A6 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A7 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A8 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A9 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A10 shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each:

The new shares are subscribed as follows:

1) eighty-five thousand eight hundred seventy-five (85,875) class A2 shares, eighty-five thousand eight hundred seventy-five (85,875) class A3 shares, eighty-five thousand eight hundred seventy-five (85,875) class A4 shares, eighty-five thousand eight hundred seventy-five (85,875) class A5 shares, eighty-five thousand eight hundred seventy-five (85,875) class A6 shares, eighty-five thousand eight hundred seventy-five (85,875) class A7 shares, eighty-five thousand eight hundred seventy-five (85,875) class A8 shares, eighty-five thousand eight hundred seventy-five (85,875) class A9 shares, and eighty-five thousand eight hundred seventy-five (85,875) class A10 shares are subscribed by Shareholder 1, pre-mentioned, for an aggregate total amount of one hundred fifty-three thousand five hundred forty-two euro and thirty cents (EUR 153,542.30) of which seven thousand seven hundred twenty-eight euro and seventy-five cents (EUR 7,728.75) are allocated to the share capital of the Company, and the remaining one hundred forty-five thousand eight hundred thirteen euro and fifty-five cents (EUR 145,813.55) are allocated to the share premium of the Company;

2) thirty-four thousand two hundred fifty (34,250) class A2 shares, thirty-four thousand two hundred fifty (34,250) class A3 shares, thirty-four thousand two hundred fifty (34,250) class A4 shares, thirty-four thousand two hundred fifty (34,250) class A5 shares, thirty-four thousand two hundred fifty (34,250) class A6 shares, thirty-four thousand two hundred fifty (34,250) class A7 shares, thirty-four thousand two hundred fifty (34,250) class A8 shares, thirty-four thousand two hundred fifty (34,250) class A9 shares, and thirty-four thousand two hundred fifty (34,250) class A10 shares are subscribed by Shareholder 2, pre-mentioned, for an aggregate total amount of sixty-one thousand two hundred thirty-eight euro and twelve

cents (EUR 61,238.12) of which three thousand eighty-two euro and fifty cents (EUR 3,082.50) are allocated to the share capital of the Company, and the remaining fifty-eight thousand one hundred fifty-five euro and sixty-two cents (EUR 58,155.62) are allocated to the share premium of the Company;

3) one hundred ninety-one thousand one hundred twenty-five (191,125) class A2 shares, one hundred ninety-one thousand one hundred twenty-five (191,125) class A3 shares, one hundred ninety-one thousand one hundred twenty-five (191,125) class A4 shares, one hundred ninety-one thousand one hundred twenty-five (191,125) class A5 shares, one hundred ninety-one thousand one hundred twenty-five (191,125) class A6 shares, one hundred ninety-one thousand one hundred twenty-five (191,125) class A7 shares, one hundred ninety-one thousand one hundred twenty-five (191,125) class A8 shares, one hundred ninety-one thousand one hundred twenty-five (191,125) class A9 shares, and one hundred ninety-one thousand one hundred twenty-five (191,125) class A10 shares are subscribed by Shareholder 3, pre-mentioned, for an aggregate total amount of three hundred forty-one thousand seven hundred twenty-six euro and sixty-one cents (EUR 341,726.61) of which seventeen thousand two hundred one euro and twenty-five cents (EUR 17,201.25) are allocated to the share capital of the Company, and the remaining three hundred twenty-four thousand five hundred twenty-five euro and thirty-six cents (EUR 324,525.36) are allocated to the share premium of the Company.

4) seventy-three thousand seven hundred fifty (73,750) class A2 shares, seventy-three thousand seven hundred fifty (73,750) class A3 shares, seventy-three thousand seven hundred fifty (73,750) class A4 shares, seventy-three thousand seven hundred fifty (73,750) class A5 shares, seventy-three thousand seven hundred fifty (73,750) class A6 shares, seventy-three thousand seven hundred fifty (73,750) class A7 shares, seventy-three thousand seven hundred fifty (73,750) class A8 shares, seventy-three thousand seven hundred fifty (73,750) class A9 shares, and seventy-three thousand seven hundred fifty (73,750) class A10 shares are subscribed by Shareholder 4, pre-mentioned, for an aggregate total amount of one hundred thirty-one thousand eight hundred sixty-three euro and eleven cents (EUR 131,863.11) of which six thousand six hundred thirty-seven euro and fifty cents (EUR 6,637.50) are allocated to the share capital of the Company, and the remaining one hundred twenty-five thousand two hundred twenty-five euro and sixty-one cents (EUR 125,225.61) are allocated to the share premium of the Company;

5) sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A2 shares, sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A3 shares, sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A4 shares, sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A5 shares, sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A6 shares, sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A7 shares, sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A8 shares, sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A9 shares, and sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A10 shares are subscribed by Shareholder 5, pre-mentioned for an aggregate total amount of one hundred eight thousand six hundred nineteen euro and forty-four cents (EUR 108,619.44) of which five thousand four hundred sixty-seven euro and fifty cents (EUR 5,467.50) are allocated to the share capital of the Company, and the remaining one hundred three thousand one hundred fifty-one euro and ninety-four cents (EUR 103,151.94) are allocated to the share premium of the Company;

6) thirty-one thousand one hundred twenty-five (31,125) class A2 shares, thirty-one thousand one hundred twenty-five (31,125) class A3 shares, thirty-one thousand one hundred twenty-five (31,125) class A4 shares, thirty-one thousand one hundred twenty-five (31,125) class A5 shares, thirty-one thousand one hundred twenty-five (31,125) class A6 shares, thirty-one thousand one hundred twenty-five (31,125) class A7 shares, thirty-one thousand one hundred twenty-five (31,125) class A8 shares, thirty-one thousand one hundred twenty-five (31,125) class A9 shares, and thirty-one thousand one hundred twenty-five (31,125) class A10 shares are subscribed by Shareholder 6, pre-mentioned, for an aggregate total amount of fifty-five thousand six hundred fifty euro and seventeen cents (EUR 55,650.70) of which two thousand eight hundred one euro and twenty-five cents (EUR 2,801.25) are allocated to the share capital of the Company, and the remaining fifty-two thousand eight hundred forty-nine euro and forty-five cents (EUR 52,849.45) are allocated to the share premium of the Company;

7) twenty-two thousand three hundred seventy-five (22,375) class A2 shares, twenty-two thousand three hundred seventy-five (22,375) class A3 shares, twenty-two thousand three hundred seventy-five (22,375) class A4 shares, twenty-two thousand three hundred seventy-five (22,375) class A5 shares, twenty-two thousand three hundred seventy-five (22,375) class A6 shares, twenty-two thousand three hundred seventy-five (22,375) class A7 shares, twenty-two thousand three hundred seventy-five (22,375) class A8 shares, twenty-two thousand three hundred seventy-five (22,375) class A9 shares, twenty-two thousand three hundred seventy-five (22,375) class A10 shares are subscribed by Shareholder 7, pre-mentioned, for an aggregate total amount of forty thousand five euro and ninety-three cents (EUR 40,005.93) of which two thousand thirteen euro and seventy-five cents (EUR 2,013.75) are allocated to the share capital of the Company, and the remaining thirty-seven thousand nine hundred ninety-two euro and eighteen cents (EUR 37,992.18) are allocated to the share premium of the Company;

8) fifty-six thousand three hundred seventy-five (56,375) class A2 shares, fifty-six thousand three hundred seventy-five (56,375) class A3 shares, fifty-six thousand three hundred seventy-five (56,375) class A4 shares, fifty-six thousand three hundred seventy-five (56,375) class A5 shares, fifty-six thousand three hundred seventy-five (56,375) class A6 shares, fifty-six thousand three hundred seventy-five (56,375) class A7 shares, fifty-six thousand three hundred seventy-five (56,375) class A8 shares, fifty-six thousand three hundred seventy-five (56,375) class A9 shares, and fifty-six thousand three hundred seventy-five (56,375) class A10 shares are subscribed by Shareholder 8, pre-mentioned, for an aggregate total amount of one hundred thousand seven hundred ninety-seven euro and six cents (EUR 100,797.06) of which five thousand seventy-three euro and seventy-five cents (EUR 5,073.75) are allocated to the share capital of the Company, and

the remaining ninety-five thousand seven hundred twenty-three euro and thirty-one cents (EUR 95,723.31) are allocated to the share premium of the Company;

9) twenty-eight thousand two hundred fifty (28,250) class A2 shares, twenty-eight thousand two hundred fifty (28,250) class A3 shares, twenty-eight thousand two hundred fifty (28,250) class A4 shares, twenty-eight thousand two hundred fifty (28,250) class A5 shares, twenty-eight thousand two hundred fifty (28,250) class A6 shares, twenty-eight thousand two hundred fifty (28,250) class A7 shares, twenty-eight thousand two hundred fifty (28,250) class A8 shares, twenty-eight thousand two hundred fifty (28,250) class A9 shares, and twenty-eight thousand two hundred fifty (28,250) class A10 shares are subscribed by Shareholder 9, pre-mentioned, for an aggregate total amount of fifty thousand five hundred ten euro and twenty-eight cents (EUR 50,510.28) of which two thousand five hundred forty-two euro and fifty cents (EUR 2,542.50) are allocated to the share capital of the Company, and the remaining forty-seven thousand nine hundred sixty-seven euro and seventy-eight cents (EUR 47,967.78) are allocated to the share premium of the Company;

10) four hundred sixteen thousand one hundred twenty-five (416,125) class A2 shares, four hundred sixteen thousand one hundred twenty-five (416,125) class A3 shares, four hundred sixteen thousand one hundred twenty-five (416,125) class A4 shares, four hundred sixteen thousand one hundred twenty-five (416,125) class A5 shares, four hundred sixteen thousand one hundred twenty-five (416,125) class A6 shares, four hundred sixteen thousand one hundred twenty-five (416,125) class A7 shares, four hundred sixteen thousand one hundred twenty-five (416,125) class A8 shares, four hundred sixteen thousand one hundred twenty-five (416,125) class A9 shares, and four hundred sixteen thousand one hundred twenty-five (416,125) class A10 shares are subscribed by Shareholder 10, pre-mentioned, for an aggregate total amount of seven hundred forty-four thousand twenty euro and eighty-five cents (EUR 744,020.85) of which thirty-seven thousand four hundred fifty-one euro and twenty-five cents (EUR 37,451.25) are allocated to the share capital of the Company, and the remaining seven hundred six thousand five hundred sixty-nine euro and sixty cents (EUR 706,569.60) are allocated to the share premium of the Company; and

11) two hundred fifty thousand (250,000) class A2 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class A3 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class A4 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class A5 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class A6 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class A7 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class A8 shares, two hundred fifty thousand (250,000) class A9 shares, and two hundred fifty thousand (250,000) class A10 shares are subscribed by Shareholder 11, pre-mentioned, for an aggregate total amount of four hundred forty-six thousand nine hundred ninety-three euro and sixty cents (EUR 446,993.60) of which twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500) are allocated to the share capital of the Company, and the remaining four hundred twenty-four thousand four hundred ninety-three euro and sixty cents (EUR 424,493.60) are allocated to the share premium of the Company.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of a claim the shareholders have against the Company in the total amount of two million two hundred thirty-four thousand nine hundred sixty-eight euro (EUR 2,234,968).

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders decides to fully restate the articles of the Company as follows:

“A. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Park Europe S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), the present articles of association and by any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its Shares or other securities to investors.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR EUR 125,000), represented by twelve million five hundred thousand (12,500,000) class A Shares (the "Class A Shares"), themselves subdivided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A.1 Shares (the "Tranche A.1 Shares"), one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A.2 Shares (the "Tranche A.2 Shares"), one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A.3 Shares (the "Tranche A.3 Shares"), one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A.4 Shares (the "Tranche A.4 Shares") one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A.5 Shares (the "Tranche A.5 Shares"), one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A.6 Shares (the "Tranche A.6 Sharesone million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A.7 Shares (the "Tranche A.7 Shares") one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A.8 Shares (the "Tranche A.8 Shares"); one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A.9 Shares (the "Tranche A.9 Shares"; and one million two hundred fifty thousand (1,250,000)) class A.10 Shares (the "Tranche A.10 Shares"; and together with the Tranche A.1 Shares, the Tranche A.2 Shares, the Tranche A.3 Shares, the Tranche A.4 Shares, the Tranche A.5 Shares, the Tranche A.6 Shares, the Tranche A.7 Shares and the Tranche A.8 Shares, and the Tranche A.9 Shares the "Shares") with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The Company may redeem its own Shares.

6.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Tranche, in whole but not in part, consisting of the repurchase and cancellation of all Shares in issue in such Tranche as may be determined from time to time by the board of managers in accordance with an agreement between the shareholders, if any, and approved by the general meeting of shareholders of the Company.

6.7 The relevant Tranche shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Tranche (the "Total Cancellation Amount") as defined in 6.11 below.

6.8 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Tranche (in the order provided for in article 6.14.), such Tranche gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Tranche to the Available Amount (as defined below) except as may be agreed in any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Tranche shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant Tranche held by them and cancelled.

6.9 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled subject to the terms of any agreement among the shareholders as may be amended or replaced from time to time, if any.

6.10 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Tranche. The Total Cancellation Amount for each Tranche shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Tranche at the time of the cancellation of the relevant Tranche unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium or assimilated premium either in part or in totality subject to the terms of any agreement among the shareholders as may be amended or replaced from time to time, if any.

6.11 The Available Amount shall be (i) the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) available to the holders of Class A Shares increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Tranche to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) (ii) to the extent that the holders of Shares of the relevant Tranche would have been entitled to dividend distributions according to article 21 of these articles of association, so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Tranche to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.12 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Tranche, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.13 The Class A Shares shall be repurchased in the reverse alphanumerical order of the Tranches, starting with the Tranche A.10 Shares.

6.14 Subsequent Shares of a specific Tranche shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Tranche have been repurchased in full. Each share of a Tranche becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the “Relevant Class A Shares”.

Art. 7. Register of Shares - Transfer of Shares.

7.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The Shares are freely transferable among shareholders subject to the provisions of any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

7.4 Inter vivos, the Shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital and subject to the provisions of any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

7.5 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending

on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

10.2 Save for a higher majority expressly provided for in these articles of association or by law or by any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

D. Management

Art. 13. Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers which shall be composed of class A managers (the "Class A Managers") and class B managers (the "Class B Managers").

13.2 Any reference made hereinafter to the "managers" shall in such case be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable. If the Company is managed by one manager, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the sole manager.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.4 The board of managers shall respect any requirements for approval by the Majority Shareholders of matters set forth in any agreement among the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital and in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

14.3 If a legal entity is appointed as manager of the Company, such legal entity shall designate a physical person as representative, who shall, when acting in the board, perform this role in the name and on behalf of the legal entity. Such representative may be replaced by another physical person as alternate for any given board meeting if such alternate has been approved by all other board members in advance of the relevant board meeting. For the avoidance of doubt, the designation of the representative shall not concern or affect the relationship of the Company towards third parties and, in particular, article 19 of these articles of association.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced, by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being

sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by the vote of a majority of managers present or represented at such meeting, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager present or represented subject to any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager, or (ii) by the joint signatures of any persons to whom such power to sign may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association as well as with any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

21.6 Out of any amounts distributed the Class A Shares shall receive the following amounts in accordance with and subject to any agreement among the shareholders, split as follows:

i. Tranche A.10 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen percent (0.15%) per year of the nominal value of the Tranche A.9 Shares issued by the Company;

ii. Tranche A.9 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point two percent (0.2%) per year of the nominal value of the Tranche A.9 Shares issued by the Company;

- iii. Tranche A.8 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five percent (0.25 %) per year of the nominal value of the Tranche A.8 Shares issued by the Company;
- iv. Tranche A.7 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point three percent (0.3%) per year of the nominal value of the Tranche A.7 Shares issued by the Company;
- v. Tranche A.6 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five percent (0.35%) per year of the nominal value of the Tranche A.6 Shares issued by the Company;
- vi. Tranche A.5 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point four percent (0.4%) per year of the nominal value of the Tranche A.5 Shares issued by the Company;
- vii. Tranche A.4 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five percent (0.45%) per year of the nominal value of the Tranche A.4 Shares issued by the Company;
- viii. Tranche A.3 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point five percent (0.5%) per year of the nominal value of the Tranche A.3 Shares issued by the Company;
- ix. Tranche A.2 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty-five percent (0.55%) per year of the nominal value of the Tranche A.2 Shares issued by the Company;
- x. Tranche A.1 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point six percent (0.6%) per year of the nominal value of the Tranche A.1 Shares issued by the Company; each as long as they are in existence, and
- xi. The remainder shall be distributed to the Relevant Class A Shares.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in accordance with article 21 above. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association and by any agreement between shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with article 21 above.

G. Final clauses - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law. Where any matter contained in these articles conflicts with the provisions of any agreement among the shareholders, as may be amended from time to time, such shareholders' agreement shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law.

Art. 25. Definitions. Unless otherwise specified, capitalized terms used in these articles of association shall have the meaning set forth below:

“Available Amount” has the meaning set forth in article 6.12 of these articles of association.

"Class A Shares" has the meaning set forth in article 5.1 of these articles of association.

"Company" shall have the meaning set forth in article 1 of these articles of association.

"Law" shall have the meaning set forth in article 1 of these articles of association.

“Majority Shareholders” means those Persons holding, singly or collectively, more than fifty percent (50%) of the Shares.

"Person" means any present or future natural person or any corporation, association, partnership, joint venture, limited liability, joint stock or other partnership, business trust, trust, organization, société à responsabilité limitée, business or government or any governmental agency or political subdivision thereof.

“Relevant Class A Shares” has the meaning set forth in article 6.15.

"Shares" has the meaning set forth in article 5.1 of these articles of association.

"Total Cancellation Amount" has the meaning set forth in article 6.4 of these articles of association.

"Tranches" means the Tranche A.1 Shares, the Tranche A.2 Shares, the Tranche A.3 Shares, the Tranche A.4 Shares, the Tranche A.5 Shares, the Tranche A.6 Shares, the Tranche A.7 Shares, the Tranche A.8 Shares and the Tranche A.9 Shares and Tranche A.10 and "Tranche" means any of them."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3.500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre;

Par devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ONT COMPARU:

I Baupost Private Investments A-1, L.L.C.une société (limited liability company) existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245490 («Associé 1»),

ici dûment représentée par Mme Maria Grosbusch, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

II Baupost Private Investments B-1, L.L.C, une société (limited liability company) existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245479 («Associé 2»),

ici dûment représentée par Mme Maria Grosbusch, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

III Baupost Private Investments C-1, L.L.C, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 3245480 ("Shareholder 3"),

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal

IV Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C, une société (limited liability company) existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245487 («Associé 4»),

ici dûment représentée par Mme Maria Grosbusch, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

V HB Cayman Limited., une société (company limited by shares) existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY-1104, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105376 («Associé 5»),

ici dûment représentée par Mme Maria Grosbusch, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

VI PB Cayman Limited., une société (company limited by shares) existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105372 («Associé 6»),

ici dûment représentée par Mme Maria Grosbusch, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

VII YB Cayman Limited, une société (company limited by shares) existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105375 («Associé 7»),

ici dûment représentée par Mme Maria Grosbusch, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

VIII BVP-I Cayman XIV Limited., une société (company limited by shares) existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-295511 («Associé 8»),

ici dûment représentée par Mme Maria Grosbusch, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

IX BVP-III Cayman XIV Limited., une société (company limited by shares) existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-295558 («Associé 9»),

ici dûment représentée par Mme Maria Grosbusch, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

X BVP-IV Cayman XII Limited., une société (company limited by shares) existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-295557 («Associé 10»),

ici dûment représentée par Mme Maria Grosbusch, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé l.

XI West Park Europe Ltd., une société (limited company) existant sous les lois des Îles Vierges britanniques (British Virgin Islands), immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1893804, ayant son siège social au Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands («Associé 11»),

dûment représentée par Mme Maria Grosbusch, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations paraphées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les associés de Park Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.676, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée selon acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2458, le 10 septembre 2015 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Léonie Grethen, en date du 30 octobre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création de nouvelles catégories de parts sociales, à savoir les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie A3, les Parts Sociales de Catégorie A4, les Parts Sociales de Catégorie A5, les Parts Sociales de Catégorie A6, les Parts Sociales de Catégorie A7, les Parts Sociales de Catégorie A8, les Parts Sociales de Catégorie A9 et les Parts Sociales de Catégorie A10.

2. Conversion des parts sociales existantes de la Société en Parts Sociales de Catégorie A1.

3. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) par l'émission d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A4 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A5 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A6 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A7 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A8 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A9, et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A10 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

4. Refonte complète des statuts.

5. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité, et requiert le notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales, à savoir Parts Sociales de Catégorie A1, Parts Sociales de Catégorie A2, Parts Sociales de Catégorie A3, Parts Sociales de Catégorie A4, Parts Sociales de Catégorie A5, Parts Sociales de Catégorie A6, Parts Sociales de Catégorie A7, Parts Sociales de Catégorie A8, Parts Sociales de Catégorie A9 et Parts Sociales de Catégorie A10.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A1, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) par l'émission d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A4 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A5 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A6 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A7 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A8 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A9, et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A10 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune:

Les nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

1) quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze (85.875) parts sociales de catégorie A2, quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze (85.875) parts sociales de catégorie A3, quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze (85.875) parts sociales de catégorie A4, quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze (85.875) parts sociales de catégorie A5, quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze (85.875) parts sociales de catégorie A6, quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze (85.875) parts sociales de catégorie A7, quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze (85.875) parts sociales de catégorie A8, quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze (85.875) parts sociales de catégorie A9 et quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze (85.875) parts sociales de catégorie A10 ont été souscrites par l'Associé 1, susmentionné, pour un prix total de cent cinquante-trois mille cinq cent quarante-deux euros et trente cents (EUR 153.542,30), dont un montant de sept mille sept cent vingt-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 7.728,75) est affecté au capital social de la Société et le montant restant de cent quarante-cinq mille huit cent treize euros et cinquante-cinq cents (EUR 145.813,55) est affecté à la prime d'émission de la Société;

2) trente-quatre mille deux cent cinquante (34.250) parts sociales de catégorie A2, trente-quatre mille deux cent cinquante (34.250) parts sociales de catégorie A3, trente-quatre mille deux cent cinquante (34.250) parts sociales de catégorie A4, trente-quatre mille deux cent cinquante (34.250) parts sociales de catégorie A5, trente-quatre mille deux cent cinquante (34.250) parts sociales de catégorie A6, trente-quatre mille deux cent cinquante (34.250) parts sociales de catégorie A7, trente-quatre mille deux cent cinquante (34.250) parts sociales de catégorie A8, trente-quatre mille deux cent cinquante (34.250) parts sociales de catégorie A9 et trente-quatre mille deux cent cinquante (34.250) parts sociales de catégorie A10 ont été souscrites par l'Associé 2, susmentionné, pour un prix total de soixante et un mille deux cent trente-huit euros et douze cents (EUR 61.238,12), dont un montant de trois mille quatre-vingt-deux euros et cinquante cents (EUR 3.082,50) est affecté au capital social de la Société et le montant restant de cinquante-huit mille cent cinquante-cinq euros et soixante-deux cents (EUR 58.155,62) est affecté à la prime d'émission de la Société;

3) cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-cinq (191.125) parts sociales de catégorie A2, cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-cinq (191.125) parts sociales de catégorie A3, cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-cinq (191.125) parts sociales de catégorie A4, cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-cinq (191.125) parts sociales de catégorie A5, cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-cinq (191.125) parts sociales de catégorie A6, cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-cinq (191.125) parts sociales de catégorie A7, cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-cinq (191.125) parts sociales de catégorie A8, cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-cinq (191.125) parts sociales de catégorie A9 et cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-cinq (191.125) parts sociales de catégorie A10 ont été souscrites par l'Associé 3, susmentionné, pour un prix total de trois cent quarante et un mille sept cent vingt-six euros et un cents (EUR 341.726,61), dont un montant de dix-sept mille deux cent un euros et vingt-cinq cents (EUR 17.201,25) est affecté au capital social de la Société et le montant restant de trois cent vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq euros et trente-six cents (EUR 324.525,36) est affecté à la prime d'émission de la Société.

4) soixante-treize mille sept cent cinquante (73.750) parts sociales de catégorie A2, soixante-treize mille sept cent cinquante (73.750) parts sociales de catégorie A3, soixante-treize mille sept cent cinquante (73.750) parts sociales de catégorie A4, soixante-treize mille sept cent cinquante (73.750) parts sociales de catégorie A5, soixante-treize mille sept

cent cinquante (73.750) parts sociales de catégorie A6, soixante-treize mille sept cent cinquante (73.750) parts sociales de catégorie A7, soixante-treize mille sept cent cinquante (73.750) parts sociales de catégorie A8, soixante-treize mille sept cent cinquante (73.750) parts sociales de catégorie A9 et soixante-treize mille sept cent cinquante (73.750) parts sociales de catégorie A10 ont été souscrites par l'Associé 4, susmentionné, pour un prix total de cent trente et un mille huit cent soixante-trois euros et onze cents (EUR 131.863,11), dont un montant de six mille six cent trente-sept euros et cinquante cents (EUR 6.637,50) est affecté au capital social de la Société et le montant restant de cent vingt-cinq mille deux cent vingt-cinq euros et soixante et un cents (EUR 125.225,61) est affecté à la prime d'émission de la Société;

5) soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A2, soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A3, soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A4, soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A5, soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A6, soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A7, soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A8, soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A9 et soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A10 ont été souscrites par l'Associé 5, susmentionné, pour un prix total de cent huit mille six cent dix-neuf euros et quarante-quatre cents (EUR 108.619,44), dont un montant de cinq mille quatre cent soixante-sept euros et cinquante cents (EUR 5.467,50) est affecté au capital social de la Société et le montant restant de cent trois mille cent cinquante et un euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 103.151,94) est affecté à la prime d'émission de la Société;

6) trente et un mille cent vingt-cinq (31.125) parts sociales de catégorie A2, trente et un mille cent vingt-cinq (31.125) parts sociales de catégorie A3, trente et un mille cent vingt-cinq (31.125) parts sociales de catégorie A4, trente et un mille cent vingt-cinq (31.125) parts sociales de catégorie A5, trente et un mille cent vingt-cinq (31.125) parts sociales de catégorie A6, trente et un mille cent vingt-cinq (31.125) parts sociales de catégorie A7, trente et un mille cent vingt-cinq (31.125) parts sociales de catégorie A8, trente et un mille cent vingt-cinq (31.125) parts sociales de catégorie A9 et trente et un mille cent vingt-cinq (31.125) parts sociales de catégorie A10 ont été souscrites par l'Associé 6, susmentionné, pour un prix total de cinquante-cinq mille six cent cinquante euros et soixante-dix cents (EUR 55.650,70), dont un montant de deux mille huit cent un euros et vingt-cinq cents (EUR 2.801,25) est affecté au capital social de la Société et le montant restant de cinquante-deux mille huit cent quarante-neuf euros et quarante-cinq cents (EUR 52.849,45) est affecté à la prime d'émission de la Société;

7) vingt-deux mille trois cent soixante-quinze (22.375) parts sociales de catégorie A2, vingt-deux mille trois cent soixante-quinze (22.375) parts sociales de catégorie A3, vingt-deux mille trois cent soixante-quinze (22.375) parts sociales de catégorie A4, vingt-deux mille trois cent soixante-quinze (22.375) parts sociales de catégorie A5, vingt-deux mille trois cent soixante-quinze (22.375) parts sociales de catégorie A6, vingt-deux mille trois cent soixante-quinze (22.375) parts sociales de catégorie A7, vingt-deux mille trois cent soixante-quinze (22.375) parts sociales de catégorie A8, vingt-deux mille trois cent soixante-quinze (22.375) parts sociales de catégorie A9 et vingt-deux mille trois cent soixante-quinze (22.375) parts sociales de catégorie A10 ont été souscrites par l'Associé 7, susmentionné, pour un prix total de quarante mille cinq euros et quatre-vingt-treize cents (EUR 40.005,93), dont un montant de deux mille treize euros et soixante-quinze cents (EUR 2.013,75) est affecté au capital social de la Société et le montant restant de trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-douze euros et dix-huit cents (EUR 37.992,18) est affecté à la prime d'émission de la Société;

8) cinquante-six mille trois cent soixante-quinze (56.375) parts sociales de catégorie A2, cinquante-six mille trois cent soixante-quinze (56.375) parts sociales de catégorie A3, cinquante-six mille trois cent soixante-quinze (56.375) parts sociales de catégorie A4, cinquante-six mille trois cent soixante-quinze (56.375) parts sociales de catégorie A5, cinquante-six mille trois cent soixante-quinze (56.375) parts sociales de catégorie A6, cinquante-six mille trois cent soixante-quinze (56.375) parts sociales de catégorie A7, cinquante-six mille trois cent soixante-quinze (56.375) parts sociales de catégorie A8, cinquante-six mille trois cent soixante-quinze (56.375) parts sociales de catégorie A9 et cinquante-six mille trois cent soixante-quinze (56.375) parts sociales de catégorie A10 ont été souscrites par l'Associé 8, susmentionné, pour un prix total de cent mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et six cents (EUR 100.797,06), dont un montant de cinq mille soixante-treize euros et soixante-quinze cents (EUR 5.073,75) est affecté au capital social de la Société et le montant restant de quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt-trois euros et trente et un cents (EUR 95.723,31) est affecté à la prime d'émission de la Société;

9) vingt-huit mille deux cent cinquante (28.250) parts sociales de catégorie A2, vingt-huit mille deux cent cinquante (28.250) parts sociales de catégorie A3, vingt-huit mille deux cent cinquante (28.250) parts sociales de catégorie A4, vingt-huit mille deux cent cinquante (28.250) parts sociales de catégorie A5, vingt-huit mille deux cent cinquante (28.250) parts sociales de catégorie A6, vingt-huit mille deux cent cinquante (28.250) parts sociales de catégorie A7, vingt-huit mille deux cent cinquante (28.250) parts sociales de catégorie A8, vingt-huit mille deux cent cinquante (28.250) parts sociales de catégorie A9 et vingt-huit mille deux cent cinquante (28.250) parts sociales de catégorie A10 ont été souscrites par l'Associé 9, susmentionné, pour un prix total de cinquante mille cinq cent dix euros et vingt-huit cents (EUR 50.510,28), dont un montant de deux mille cinq cent quarante-deux euros et cinquante cents (EUR 2.542,50) est affecté au capital social de la Société et le montant restant de quarante-sept mille neuf cent soixante-sept euros et soixante-dix-huit cents (EUR 47.967,78) est affecté à la prime d'émission de la Société;

10) quatre cent seize mille cent vingt-cinq (416.125) parts sociales de catégorie A2, quatre cent seize mille cent vingt-cinq (416.125) parts sociales de catégorie A3, quatre cent seize mille cent vingt-cinq (416.125) parts sociales de catégorie A4, quatre cent seize mille cent vingt-cinq (416.125) parts sociales de catégorie A5, quatre cent seize mille cent vingt-cinq

(416.125) parts sociales de catégorie A6, quatre cent seize mille cent vingt-cinq (416.125) parts sociales de catégorie A7, quatre cent seize mille cent vingt-cinq (416.125) parts sociales de catégorie A8, quatre cent seize mille cent vingt-cinq (416.125) parts sociales de catégorie A9 et quatre cent seize mille cent vingt-cinq (416.125) parts sociales de catégorie A10 ont été souscrites par l'Associé 10, susmentionné, pour un prix total de sept cent quarante-quatre mille vingt euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 744.020,85, dont un montant de trente-sept mille quatre cent cinquante et un euros et vingt-cinq cents (EUR 37.451,25) est affecté au capital social de la Société et le montant restant de sept cent six mille cinq cent soixante-neuf euros et soixante cents (EUR 706.569,60) est affecté à la prime d'émission de la Société; et

11) deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie A2, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie A3, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie A4, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie A5, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie A6, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie A7, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie A8, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie A9 et deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie A10 ont été souscrites par l'Associé 11, susmentionné, pour un prix total de quatre cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et soixante cents (EUR 446.993,60), dont un montant de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500) est affecté au capital social de la Société et le montant restant de quatre cent vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et soixante cents (EUR 424.493,60) est affecté à la prime d'émission de la Société euro and sixty cents (EUR 424,493.60) are allocated to the share premium of the Company.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature consistant en une créance d'un montant total de deux millions deux cent trente-quatre mille neuf cent soixante-huit euros (EUR 2.234.968) que les associés détiennent sur la Société.

La preuve de l'existence de l'apport susmentionné a été produite au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide la refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Park Europe S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par les présents statuts et par toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société ne peut agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini par la loi du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut exercer aucune activité qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. La Société ne peut notamment pas commercialiser activement (directement ou indirectement) ses Parts Sociales ou autres valeurs mobilières auprès d'investisseurs.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et avec ou sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), représenté par douze millions cinq cents mille (12.500.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), eux-mêmes subdivisées en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A.1 (les «Parts Sociales de Tranche A.1»); un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A.2 (les «Parts Sociales de Tranche A.2»); un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A.3 (les «Parts Sociales de Tranche A.3»); un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A.4 (les «Parts Sociales de Tranche A.4»); un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A.5 (les «Parts Sociales de Tranche A.5»); un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A.6 (les «Parts Sociales de Tranche A.6»); un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A.7 (les «Parts Sociales de Tranche A.7»); un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A.8 (les «Parts Sociales de Tranche A.8»); un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A.9 (les «Parts Sociales de Tranche A.9»); et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A.10 (les «Parts Sociales de Tranche A.10»); et ensemble avec les Parts Sociales de Tranche A.1, les Parts Sociales de Tranche A.2, les Parts Sociales de Tranche A.3, les Parts Sociales de Tranche A.4, les Parts Sociales de Tranche A.5, les Parts Sociales de Tranche A.6, les Parts Sociales de Tranche A.7, les Parts Sociales de Tranche A.8 et les Parts Sociales de Tranche A.9, les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

5.2 Chaque part sociale est assortie d'un droit d'un vote à chaque assemblée générale des associés ordinaire ou extraordinaire.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

6.6 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'une Tranche, en totalité mais pas partiellement, consistant en le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises au sein de cette Tranche, tel qu'il peut être décidé par le conseil de gérance à tout moment, conformément à une convention entre les associés, le cas échéant, et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société.

6.7 La Tranche concernée devra être rachetée et annulée à un prix total équivalent à la valeur de marché de cette Tranche (le «Montant de l'Annulation»), telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous.

6.8 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Tranche (dans l'ordre prévu par l'article 6.14), cette Tranche donnera droit aux détenteurs de ces Parts Sociales, au prorata de leur participation dans cette Tranche, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous), sauf stipulation contraire dans toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, et les détenteurs de Parts Sociales des Tranches rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Tranche concernée, détenue et annulée.

6.9 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée, sous réserve des dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, le cas échéant.

6.10 Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des Tranches concernées. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Tranche correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) des Tranches correspondantes au moment de l'annulation desdites Tranches à moins d'une décision contraire du conseil de gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables

en partie ou en totalité lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, sous réserve des dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, le cas échéant.

6.11 Le Montant Disponible signifie (i) le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté) disponible aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Tranche concernée à annuler, mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à placer en réserves non-distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts, chaque fois qu'indiqué dans les comptes intermédiaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers (afin d'écartier tout doute, sans double comptage) (ii) dans la mesure où les détenteurs des Parts Sociales de la Tranche concernée auraient eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes, conformément à l'article 21 des présents statuts, de sorte que: $MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la Tranche à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

6.12 Une fois que les Parts Sociales des Tranches concernées auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

6.13 Les Parts Sociales de Catégorie A devront être rachetées dans l'ordre alphanumérique inverse des Tranches, en commençant par les Parts Sociales de Tranche A.10.

6.14 Les Parts Sociales suivantes d'une Tranche spécifique ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Tranche précédente auront été intégralement rachetées. Pour chaque Part Sociale d'une Tranche pouvant être rachetées selon les règles prévues au présent article 6, il sera ci-après fait référence aux «Parts Sociales de Catégorie A Concernées».

Art. 7. Registre des Parts Sociales - Transfert des Parts Sociales.

7.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, sous réserve des dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

7.4 Inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social et sous réserve des dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

7.5 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à la majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale des associés, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au

Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales des associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi ou par toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés t.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

13.2 Toute référence faite aux «gérants» ci-après devra être entendue comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou Gérants de Catégorie B, selon le contexte et le cas échéant. Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au gérant unique.

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 Le conseil de gérance devra respecter toute condition d'approbation par les Associés Majoritaires relative aux questions indiquées dans toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et en conformité avec les dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

14.3 Lorsqu'une entité juridique est nommée en qualité de gérant de la Société, cette entité juridique désigne une personne physique comme représentant qui devra, lorsque celui-ci agit au sein du conseil de gérance, exercer ses fonctions au nom et pour le compte de l'entité juridique. Ce représentant pourra être remplacé par une autre personne physique comme suppléant pour toute réunion du conseil si ce suppléant a été approuvé par tous les autres membres du conseil avant ladite réunion. Afin d'écartier tout doute, la nomination du représentant n'affectera et n'impactera pas les relations de la Société vis-à-vis des tiers et, en particulier, l'article 19 des présents statuts.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé, en conformité avec les dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B présents ou représentés, sous réserve de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire et le secrétaire (le cas échéant), ou par un (1) Gérant de Catégorie A ensemble avec un (1) Gérant de Catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président, ou par un (1) Gérant de Catégorie A ensemble avec un (1) Gérant de Catégorie B.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pourcent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pourcent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts, ainsi qu'à toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

21.6 De tous les montants distribués, les Parts Sociales de Catégorie A devront recevoir les montants suivants en conformité avec et sous réserve de toute convention entre les associés, répartis comme suit:

- i. les Parts Sociales de Tranche A.10 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pourcent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.10 émises par la Société;
- ii. les Parts Sociales de Tranche A.9 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule deux pourcent (0,2%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.9 émises par la Société;
- iii. les Parts Sociales de Tranche A.8 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.8 émises par la Société;
- iv. les Parts Sociales de Tranche A.7 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trois pourcent (0,3%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.7 émises par la Société;
- v. les Parts Sociales de Tranche A.6 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.6 émises par la Société;
- vi. les Parts Sociales de Tranche A.5 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quatre pourcent (0,4%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.5 émises par la Société;
- vii. les Parts Sociales de Tranche A.4 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.4 émises par la Société;
- viii. les Parts Sociales de Tranche A.3 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinq pourcent (0,5%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.3 émises par la Société;
- ix. les Parts Sociales de Tranche A.2 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.2 émises par la Société;
- x. les Parts Sociales de Tranche A.1 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule six pourcent (0,6%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.1 émises par la Société; chacune d'entre elles aussi longtemps qu'elles existeront, et
- xi. le solde sera distribué aux Parts Sociales de Catégorie A Concernées.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués en conformité avec l'article 21 ci-dessus. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément aux dispositions de la Loi et aux présents statuts et à toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec l'article 21 ci-dessus.

G. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi. En cas de conflit entre les stipulations des présents statuts et de toute convention entre les associés, telle que modifiée de temps à autre, les stipulations de ladite convention entre les associés prévaudront inter partes dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 25. Définitions. Sauf stipulation contraire, les termes en majuscules utilisés dans les présents statuts auront le sens qui leur est attribué ci-dessous:

“Montant Disponible» a le sens qui lui est attribué à l'article 6.12 des présents statuts.

“Parts Sociales de Catégorie A” a le sens qui lui est attribué à l'article 5.1 des présents statuts.

“Société” a le sens qui lui est attribué à l'article 1 des présents statuts.

“Loi” a le sens qui lui est attribué à l'article 1 des présents statuts.

“Associés Majoritaires” signifie les Personnes détenant, individuellement ou collectivement, plus de cinquante pourcent (50%) des Parts Sociales.

"Personne" désigne toute personne physique présente ou future ou toute société, association, partenariat, coentreprise, société à responsabilité limitée, société par action ou un autre partenariat, société fiduciaire, fiducie, institution, société à responsabilité limitée, entité d'affaires ou gouvernement ou toute agence gouvernementale ou ses subdivisions politiques.

"Parts Sociales de Catégorie A Concernées" a le sens qui lui est attribué à l'article 6.15.

"Parts Sociales a le sens qui lui est attribué à l'article 5.1 des présents statuts

"Montant Total de l'Annulation" a le sens qui lui est attribué à l'article 6.4 des présents statuts.

"Tranches" signifie les Parts Sociales de Tranche A.1, les Parts Sociales de Tranche A.2, les Parts Sociales de Tranche A.3, les Parts Sociales de Tranche A.4, les Parts Sociales de Tranche A.5, les Parts Sociales de Tranche A.6, les Parts Sociales de Tranche A.7, les Parts Sociales de Tranche A.8, les Parts Sociales de Tranche A.9 et les Parts Sociales de Tranche A.10 et le terme «Tranche» signifie n'importe laquelle d'entre elles."

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ trois mille cinq cents euros (3.500.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par nom, prénom et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GROSBUSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 décembre 2015. 2LAC/2015/29439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211718/1126.

(150237619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Tyburn Lane (Wiesbaden) 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.718.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016060711/10.

(160020837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Tanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016060713/13.

(160020935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Textinova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.
R.C.S. Luxembourg B 158.615.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.
19, rue de la Gare
L-3237 BETTEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2016060716/13.

(160021148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Times Realisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 49.194.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

GEIBEN Claude
Administrateur

Référence de publication: 2016060718/12.

(160021628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Millilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.641.400,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 68.022.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016060556/13.

(160020931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Millipart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 214.347.700,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 112.435.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016060557/13.

(160020904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Nageldesignstudio LA BELLE-MAIN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 152.977.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016060565/9.
(160021384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

La Maison du Riz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 48, rue Auguste Collart.
R.C.S. Luxembourg B 67.272.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016060500/9.
(160021003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

LIA immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 244, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 174.080.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016060507/9.
(160020943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Little Big World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 166.992.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2013.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2016060511/12.
(160020821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Mayfex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 9, Huelgaass.
R.C.S. Luxembourg B 182.761.

—
Der Jahresabschluss auf den 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016060552/9.
(160021280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

IK Small Cap Fund Feeder GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 197.640.

—
Les comptes annuels au 30 Septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016060455/11.

(160020880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Karen Consulting SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 182.315.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060467/9.

(160021392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Zeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.046.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 3 septembre 2013 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016060762/14.

(160021322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Zermatt International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060763/10.

(160020926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Films factoring & catalogue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 165.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FILMS FACTORING & CATALOGUE S.A.

Référence de publication: 2016060785/10.

(160022134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Zenon Beteiligungsgesellschaft A.G., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 98.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016060758/10.

(160021038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Wonder-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 77.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016060751/13.

(160020944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Zenon Beteiligungsgesellschaft A.G., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 98.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016060759/10.

(160021039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Zenon Beteiligungsgesellschaft A.G., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 98.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016060760/10.

(160021040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Fiducial International, Société Anonyme.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 190.746.

La Société a été constituée en date du 19 avril 1973 sous la forme d'une société anonyme (naamloze vennootschap) existante sous les lois des Pays-Bas. Suite au transfert de son siège social au Grand-Duché de Luxembourg en date du 18 septembre 2014, la Société est une société anonyme de droit luxembourgeois.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

L'Administrateur Unique

Référence de publication: 2016060983/15.

(160022026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Fohl Parquet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7465 Nommern, 14, rue du Knapp.

R.C.S. Luxembourg B 90.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016060986/10.

(160021632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

FTE, Foreign Trucks and Equipments, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.206.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016060991/10.

(160021459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Global REIT Cabot Square HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35 F, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dominik Kania.

Référence de publication: 2016060993/10.

(160021777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Geniasoft Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 173.988.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PATRICK KUBAN

L'administrateur

Référence de publication: 2016060999/11.

(160021404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

GHCM - Groupement de l'Habitat à Coût Modéré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 195, route de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 176.172.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour GHCM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016061000/12.

(160021428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

GHCM - Groupement de l'Habitat à Coût Modéré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 195, route de Differdange.
R.C.S. Luxembourg B 176.172.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour GHCM S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2016061001/12.

(160021429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Grevlin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 40.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2016061006/10.

(160021501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Grissin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 63.710.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2016061007/11.

(160021953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Hillgrove Investments Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 161.514.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2016061012/10.

(160022215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8084 Bertrange, 8, rue de la Pérusse.
R.C.S. Luxembourg B 181.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOME S.A R.L.
Fiduciaire Atten – Sadiku & Associés Sarl

Référence de publication: 2016061013/11.

(160021936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Highstreet Propco II s.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 189.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016061017/10.

(160022021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Highstreet Propco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 189.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016061018/10.

(160022020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Holux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 183.071.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016061020/12.

(160021550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Lima Topco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19/21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 202.548.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of December.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bregal Freshstream LP, a limited partnership incorporated in Jersey, with registered address at 2nd Floor, Windward House, La Route de la Liberation, St Helier JE2 3BQ Jersey, registered with the JFSC Companies Registry under number 2019,

here represented by Mrs Anne MEUROU, employee, with professional address at 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form and Name. The name of the company is "Lima Topco (Luxembourg) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Purpose.

2.1. The Company's corporate purpose is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

2.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is incorporated for an unlimited period.

3.2. The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company's registered office is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

4.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the Class A Shares), themselves subdivided into one thousand two hundred fifty (1,250) class A.1 shares (the Tranche A.1 Shares), one thousand two hundred fifty (1,250) class A.2 shares (the Tranche A.2 Shares), one thousand two hundred fifty (1,250) class A.3 shares (the Tranche A.3 Shares), one thousand two hundred fifty (1,250) class A.4 shares (the Tranche A.4 Shares), one thousand two hundred fifty (1,250) class A.5 shares (the Tranche A.5 Shares), one thousand two hundred fifty (1,250) class A.6 shares (the Tranche A.6 Shares), one thousand two hundred fifty (1,250) class A.7 shares (the Tranche A.7 Shares), one thousand two hundred fifty (1,250) class A.8 shares (the Tranche A.8 Shares), one thousand two hundred fifty (1,250) class A.9 shares (the Tranche A.9 Shares) and one thousand two hundred fifty (1,250) class A.10 shares (the Tranche A.10 Shares) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

6.9. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Tranche, in whole but not in part, consisting of the repurchase and cancellation of all shares in issue in such Tranche as may be determined from time to time by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders of the Company.

6.10. The relevant Tranche shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Tranche (the Total Cancellation Amount) as defined in 6.14 below.

6.11. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Tranche (in the order provided for in article 6.17), such Tranche gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Tranche to the Available Amount (as defined below) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Tranche shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Tranche held by them and cancelled.

6.12. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.13. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Tranche. The Total Cancellation Amount for each Tranche shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Tranche at the time of the cancellation of the relevant Tranche unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.14. The Available Amount shall be (i) the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Tranche to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) (ii) to the extent that the holders of shares of the relevant Tranche would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of these articles of association, so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Tranche to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.15. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Tranche, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.16. The Class A Shares shall be repurchased in the reverse alphanumerical order of the Tranches, starting with the Tranche A.10 Shares.

6.17. Subsequent shares of a specific Tranche shall only become available for repurchase once all the shares of the preceding Tranche have been repurchased in full. Each share of a Tranche becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the Relevant Class A Shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

(iii) Towards administrative authorities, the Company will be validly bound by the sole signature of any manager.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the convening notice.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (iii) the Board must draw up interim accounts;
- (iv) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (v) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(vi) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

15.4. Out of any amounts distributed the class A shares shall receive the amount allocated to the holders of class A shares split as follows:

(i) Tranche A.10 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point five per cent (0.05%) per year of the nominal value of the Tranche A.10 Shares issued by the Company;

(ii) Tranche A.9 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Tranche A.9 Shares issued by the Company;

(iii) Tranche A.8 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Tranche A.8 Shares issued by the Company;

(iv) Tranche A.7 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Tranche A.7 Shares issued by the Company;

(v) Tranche A.6 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Tranche A.6 Shares issued by the Company;

(vi) Tranche A.5 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Tranche A.5 Shares issued by the Company;

(vii) Tranche A.4 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the Tranche A.4 Shares issued by the Company;

(viii) Tranche A.3 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the Tranche A.3 Shares issued by the Company;

(ix) Tranche A.2 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the Tranche A.2 Shares issued by the Company;

(x) Tranche A.1 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the Tranche A.1 Shares issued by the Company;

each as long as they are in existence, and

(xi) the remainder shall be distributed to the Relevant Class A Shares.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

Bregal Freshstream LP, represented as stated above, subscribes to one thousand two hundred fifty (1,250) class A.1 shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class A.2 shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class A.3 shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class A.4 shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class A.5 shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class A.6 shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class A.7 shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class A.8 shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class A.9 shares and one thousand two hundred fifty (1,250) class A.10 shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, has passed the following resolutions:

1. The number of managers is set at three (3) and the following persons are appointed as managers of the Company until the annual general meeting of the shareholders to be held in 2017:

- Mr. Raf Bogaerts, born on October 31, 1970 in Lier (Belgium), having his address at 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen;

- Mr. Dimitri Maréchal, born on May 1, 1981 in Bastogne (Belgium), having his address at 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen;

- Mrs. Peggy Partigianone, born on June 17, 1974 in Woippy (France), having her address at 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen.

2. The registered office of the Company is set at 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Bregal Freshstream LP, un limited partnership constitué selon le droit de Jersey, immatriculée au JFSC Companies Registry sous le numéro 2019, ayant son siège social à 2nd Floor, Windward House, La Route de la Liberation, St Helier JE2 3BQ Jersey,

représenté par Mme. Anne Meurou, employée, avec adresse professionnelle à 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Lima Topco (Luxembourg) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand- Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet social.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

2.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

VIII. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de catégorie A sous forme nominative (les Parts Sociales de Catégorie A), subdivisées en mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.1 (les Parts Sociales de Tranche A.1); mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.2 (les Parts Sociales de Tranche A.2); mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.3 (les Parts Sociales de Tranche A.3); mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.4 (les Parts Sociales de Tranche A.4); mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.5 (les Parts Sociales de Tranche A.5); mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.6 (les Parts Sociales de Tranche A.6); mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.7 (les Parts Sociales de Tranche A.7); mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.8 (les Parts Sociales de Tranche A.8); mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.9 (les Parts Sociales de Tranche A.9) et mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.10 (les Parts Sociales de Tranche A.10) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(vii) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(viii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.9. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'une Tranche, en totalité mais pas partiellement, consistant en le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises au sein de cette Tranche, tel qu'il peut être décidé par le conseil de gérance à tout moment, conformément à toute convention entre les associés, le cas échéant, et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société.

6.10. La Tranche concernée devra être rachetée et annulée à un prix total équivalent à la valeur de marché de cette Tranche (le Montant de l'Annulation), telle que définie à l'article 6.14 ci-dessous.

6.11. Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Tranche (dans l'ordre prévu par l'article 6.17), cette Tranche donnera droit aux détenteurs de ces parts sociales, au prorata de leur participation dans cette Tranche, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales des Tranches rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Tranche concernée, détenue et annulée.

6.12. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales devant être rachetée et annulée.

6.13. Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des Tranches concernées. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Tranche correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) des Tranches correspondantes au moment de l'annulation des dites Tranches à moins d'une décision contraire du conseil de gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation.

6.14. Le Montant Disponible signifie (i) le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté) augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Tranche concernée à annuler, mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à placer en réserves non-distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts, chaque fois qu'indiqué dans les comptes intermédiaires applicables et (iii) tous dividendes impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers (afin d'écarter tout doute, sans double comptage) (ii) dans la mesure où l'associé détenteur de Parts Sociales de la Tranche A concernée aurait eu le droit de bénéficiaire de distributions de dividendes, conformément à l'article 15 des présents statuts, de sorte que: $AMD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$, où: AMD = Montant Disponible A; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la Tranche A à annuler; P = toute perte (en ce compris les pertes reportées); RL = toute somme à placer en réserve(s) non-distribuable (s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

6.15. Une fois que les Parts Sociales des Tranches concernées auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

6.16. Les Parts Sociales de Catégorie A devront être rachetées dans l'ordre alphanumérique inverse des Tranches, en commençant par les Parts Sociales de Tranche A.10.

6.17. Les Parts Sociales suivantes d'une Tranche spécifique ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Tranche précédente auront été intégralement rachetées. Pour chaque Part Sociale d'une Tranche pouvant être rachetées selon les règles prévues au présent article 6, il sera ci-après fait référence aux Parts Sociales de Catégorie A Concernées.

IX. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(ix) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(x) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou si la Société a plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

(iii) Envers les autorités administratives la Société est engagée par la seule signature d'un gérant.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

X. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

XI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la re-nomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

15.4. De tous les montants distribués, les parts sociales de catégorie A devront recevoir le montant attribué aux détenteurs de parts sociales de catégorie A, réparti comme suit:

(i) les Parts Sociales de Tranche A.10 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinq pourcent (0,05%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.10 émises par la Société;

(ii) les Parts Sociales de Tranche A.9 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pourcent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.9 émises par la Société;

(iii) les Parts Sociales de Tranche A.8 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pourcent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.8 émises par la Société;

(iv) les Parts Sociales de Tranche A.7 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pourcent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.7 émises par la Société;

(v) les Parts Sociales de Tranche A.6 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.6 émises par la Société;

(vi) les Parts Sociales de Tranche A.5 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pourcent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.5 émises par la Société;

(vii) les Parts Sociales de Tranche A.4 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.4 émises par la Société;

(viii) les Parts Sociales de Tranche A.3 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pourcent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.3 émises par la Société;

(ix) les Parts Sociales de Tranche A.2 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.2 émises par la Société;

(x) les Parts Sociales de Tranche A.1 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.1 émises par la Société;

chacune d'entre elles aussi longtemps qu'elles existeront, et

(xi) le solde sera distribue aux Parts Sociales de Catégorie A Concernées.

XII. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

XIII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Bregal Freshstream LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.1, mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.2, mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.3, mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.4, mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.5, mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.6, mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.7, mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.8, mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.9, et mille deux cent cinquante (1.250) part sociales de catégorie A.10, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2017:

- M. Raf Bogaerts, né le 31 octobre 1970 à Lier (Belgique), ayant son adresse à 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen;
- M. Dimitri Maréchal, né le 1^{er} mai 1981 à Bastogne (Belgique), ayant son adresse à 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen;
- Mme. Peggy Partigianone, née le 17 juin 1974 à Woippy (France), ayant son adresse à 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen.

2. Le siège social de la Société est établi au 19/21 Route d'Arlon, L- 8009 Strassen.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. MEUROU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 8 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 38774. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210476/664.

(150236603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Exeter/GIC Investment HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.790.

— EXTRAIT

Exeter/GIC Investment Partnership S.C.Sp., associé unique de la Société, a décidé de transférer l'ensemble des ses parts sociales détenues dans la Société à Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., une société ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B198280, suite à la création de celle-ci.

Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l. détient désormais l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales composant le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002842/17.

(160001454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Anne A.s.b.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg F 646.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'Association que:

1. L'article 21 (dernier alinéa) des statuts de l'Association a été modifié comme suit:

«Aucune résolution ne pourra être valablement prise par l'assemblée générale, si le représentant de la fondation Elisabeth Stëftung n'est pas présent ou valablement représenté à cette assemblée (présence obligatoire pour une décision valable de l'assemblée générale). Si la précédente condition est remplie, l'assemblée peut valablement délibérer et les résolutions sont prises quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, à la majorité simple des voix, sauf dans le cas où il en est disposé autrement par la loi ou les statuts, étant précisé toutefois qu'aucune décision ne pourra être valablement prise par l'assemblée générale, si le représentant de la Elisabeth Stëftung émet un vote négatif (droit de veto).»

2. L'article 30 des statuts de l'Association a été modifié comme suit:

«Après l'acquittement de tout le passif, l'actif net sera versé à Elisabeth Stëftung, une fondation de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 24, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro G 126 (ci-après la «Elisabeth Stëftung»). Au cas où à cette date, la Elisabeth Stëftung n'existerait plus, l'actif net sera versé à une œuvre poursuivant un but similaire et répondant aux objectifs de la présente association, à déterminer par l'assemblée générale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016003427/23.

(160002091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Alnitak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.452.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.017.

—
Cession de Parts Sociales

En date du 17 décembre 2015, Halcyon Sagl, une société à responsabilité limitée de droit suisse, ayant son siège social au 39, via Clemente Maraini, 6900 Lugano, Suisse, inscrit auprès du Registre de del Cantone Ticino sous le numéro CHE-279.896.881 a cédé 87.269 parts sociales sous forme nominative

à

Clear Leisure plc, a public limited company, ayant son siège social au 22, Great James Street, WC1N 3ES, Londres, Royaume-Uni, inscrit auprès du Registre de Companies House sous le numéro 03926192;

L'actionnariat de Alnitak S.à r.l. se compose désormais comme suit:

- Clear Leisure plc, désormais associé unique, détient l'intégralité des parts sociales sous forme nominative, à savoir 178.100.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Pour Alnitak S.à r.l.

Référence de publication: 2016003419/20.

(160002064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.
